



## DEMANDE DE PARTICIPATION

Le présent dossier d'inscription est à retourner dûment complété et signé à :

Le Pont Supérieur - 4 bis rue Gaëtan Rondeau - 44200 Nantes

Ou par email : [contact@lepontsuperieur.eu](mailto:contact@lepontsuperieur.eu)

[www.lepontsuperieur.eu](http://www.lepontsuperieur.eu)

Oui, je vous adresse ma demande de participation aux rencontres TRANSMETTRE 2016, les 4 et 5 mars au TU-Nantes.

Nom

Prénom

Tel

Email

Fonction

Structure/ collectivité

Adresse

Code postal

Ville

Tel de la structure / collectivité :

J'accepte les conditions d'inscription et d'annulation ci-après

Je vous adresse ci-joint mon règlement

Par chèque (à l'ordre du Trésor Public)

Par virement (merci de joindre obligatoirement un bon de commande)

Je suis exonéré(e) des frais d'inscription

Attestation pôle emploi (datant de moins de trois mois)

Carte étudiant

Date :

Signature :

## MOYENS D'ACCES

TU Nantes - Chemin de la censive du Tertre - 44300 Nantes

[www.tunantes.fr](http://www.tunantes.fr)

Accès : TRAM 2, bus et bicloo (arrêt Facultés)

En train : gare de nantes – accès nord

- Tram 1 direction François Mitterrand – arrêt Commerce / Tram 2 direction orvault Grand Val arrêt Facultés

En avion : aéroport Nantes-Atlantique (navette aéroport – centre ville toutes les 20 minutes)

## Conditions d'inscription

*Les frais de participation comprennent : l'accès aux tables-rondes, les pauses artistiques, le buffet apéritif, le dossier du participant. Après validation de votre inscription, vous recevrez votre confirmation et votre facture (sur demande) de participation.*

## Conditions et moyens de paiement

*Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.*

*Le règlement doit impérativement être effectué avant les rencontres. Si vous souhaitez une attestation de présence, merci de nous en faire la demande après les rencontres.*

## Conditions d'annulation

*Jusqu'à 30 jours calendaires avant le début de ces journées, le remboursement des frais de participation se fera sous déduction d'une retenue de 25€ TTC pour frais de dossier. Après cette date, les frais de participation resteront dus en totalité mais les participants pourront se faire remplacer. Toute annulation devra être confirmée par écrit.*

*Les organisateurs se réservent le droit de reporter les journées professionnelles et de modifier le contenu de leur programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y conduisent.*

*Les informations demandées dans le présent document sont nécessaires au traitement de votre demande de participation. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.*